

Cadres des très petites entreprises

EMPÊCHONS LES MÉFAITS DE LA LOI TRAVAIL



**NOTRE TRAVAIL,
NOTRE QUALIFICATION
FONT L'ENTREPRISE.
VOTONS
POUR NOS DROITS,
NOS SALAIRES,
NOS REVENDICATIONS**



Boréal - Crédits photos : Fotolia



www.tpe.cgt.fr

CADRES DES TRÈS PETITES ENTREPRISES



**NOUS SERONS PRÈS
DE 450 000 SALARIÉS
CADRES TRÈS QUALIFIÉS
APPELÉS À NOUS EXPRIMER
DANS LE COLLÈGE CADRE
DES ÉLECTIONS TPE.**

82 000 ingénieurs, cadres et techniciens sont syndiqués à la CGT via l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (UGICT-CGT). Des cadres issus de tous les secteurs privés, public, grandes entreprises comme PME, et aussi des TPE. Ce qui nous permet de prendre en compte toutes les aspirations et revendications spécifiques. Certains pourraient penser que la CGT des ingénieurs, cadres et techniciens a peu à voir avec les élections de représentativité syndicale qui se déroulent 28 novembre au 12 décembre 2016.

Il n'en est rien. Dans ce paysage très divers des TPE nous trouvons cabinets d'architectes, sociétés de conseil, laboratoires d'analyses, études de notaires, cabinets d'avocats, officines de pharmacie mais aussi le secteur associatif, les start-ups, etc.



Par notre vote nous ferons le choix d'être représentés par un syndicalisme porteur de nos aspirations, de nos exigences en matière de reconnaissance professionnelle, d'équilibre vie privée/vie professionnelle...

À QUOI SERT NOTRE VOTE ?

- À élire nos représentant-es pour les commissions paritaires régionales spécifiques aux TPE ;
- À déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale leur donnant capacité ou pas à signer des accords dans les branches et au niveau interprofessionnel ;
- À désigner proportionnellement aux résultats le nombre de conseillers prud'hommes cadre CGT ;
- À déterminer les représentations syndicales au niveau national et local dans toutes les instances consultatives, la représentation par exemple dans les instances paritaires qui gèrent la formation professionnelle, les retraites, l'assurance chômage...

Pour se syndiquer : www.ugict.cgt.fr

1^{RE} ORGANISATION SYNDICALE, LA CGT A NOTAMMENT :

- **Mobilisé** contre la loi Travail, et contraint le gouvernement à reculer sur de nombreux points ;
- **Négocié** un accord pour sauver l'APEC (Agence pour l'Emploi des Cadres) en lui donnant un mandat de service public ;
- **Refusé** la fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO et la baisse de 18 % du montant des retraites complémentaires, accord malheureusement signé par la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC ;
- **Gagné** l'introduction dans le Code du travail du droit à la déconnexion et l'interdiction du sexisme ;
- **Défendu et accompagné** individuellement des milliers de salarié-es pour faire respecter leurs droits ;
- **Empêché** des milliers de licenciements boursiers (reprises d'entreprises par les salarié-es, annulation de plan de licenciements...).

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : UNE PRIORITÉ

Les femmes cadres sont en moyenne moins bien payées que leurs homologues masculins : 47,5 k€/an pour les premières contre 57,3 k€/an pour les seconds, soit 21 % d'écart en équivalent temps plein.

- Mettre en place des sanctions pour les entreprises qui n'assurent pas l'égalité de rémunération et de déroulement de carrière ;
- Lutter contre le sexisme et les violences sexuelles ;
- Augmenter le nombre de places en crèche.

CONNECTER LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE À DES DROITS NOUVEAUX

La révolution numérique impacte toute la société et notre modèle social et économique. Pour la CGT, la révolution numérique ne peut être une fuite en avant vers le dumping social et l'« ubérisation », elle doit se traduire par du progrès économique et social :

- De nouveaux droits pour les salarié-es et notamment un droit à la déconnexion ;
- Un investissement massif dans la formation, notamment pour les salarié-es des TPE ;
- Les travailleurs-euses des plateformes (chauffeurs, livreurs...) doivent être reconnu-es comme salarié-es pour empêcher le dumping social ;
- Soutenir et accompagner les créateurs de start-ups innovantes.

SOUTENIR LES TPE/PME POUR CRÉER DE L'EMPLOI EN FRANCE

Alors que ce sont les TPE/PME qui créent de l'emploi, le pacte de responsabilité (40 milliards d'euros) et le Crédit Impôt Recherche ont été accaparés par les grands groupes et les dividendes. Il y a urgence à :

- Centrer les aides sur les TPE/PME et les conditionner à l'investissement, la recherche et les créations d'emplois ;
- Lutter contre la fraude fiscale des multinationales qui ne paient aucun impôt en France ;

- Mettre en place des prêts à taux zéro pour les entreprises qui créent des emplois, en premier lieu les TPE, et renforcer la Banque Publique d'Investissement (BPI) ;
- Lutter contre les délocalisations en renforçant les normes sociales, fiscales, sociales et environnementales.

RESPONSABILISER LES MULTINATIONALES ET DONNEURS D'ORDRE

Les entreprises (publiques, privées, collectivités locales) donneurs-euses d'ordres, doivent rendre des comptes sur les conséquences sociales et environnementales de leurs stratégies et de leur gestion.

- Le dépassement des délais de paiement, responsable d'un tiers des faillites, doit être sévèrement et immédiatement sanctionné ;
- La responsabilité sociale des entreprises doit subordonner l'attribution de subventions ou de marchés publics au respect de critères sociaux ou environnementaux ;
- La sous-traitance en cascade doit être interdite ;
- Les droits des salarié-es des entreprises sous-traitantes doivent être harmonisés avec ceux des entreprises donneuses d'ordre.

UN STATUT POUR L'ENCADREMENT

La fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO fragilise le statut cadre. Des négociations vont s'ouvrir lors desquelles la CGT proposera la mise en place d'un statut de l'encadrement :

- Qui concerne les encadrants mais aussi les experts ;
- Qui garantisse un salaire à la hauteur des diplômes et de l'expérience ;
- Qui donne les moyens de l'exercice des responsabilités, et notamment un droit de refus, d'alerte et d'alternative en cas de directive contraire à notre éthique professionnelle ou à l'intérêt général ;
- Qui permette une réduction du temps et de la charge de travail (aujourd'hui de 44h30 pour les cadres !) et un encadrement strict des forfaits jours ;
- Qui assure l'accès à une protection sociale solidaire et le maintien du niveau de vie en cas de chômage ou de retraite.

VOTER CGT, C'EST VOTER POUR :

FAIRE VIVRE LA SOLIDARITÉ en rassemblant des femmes et des hommes de tous les secteurs professionnels et territoires, cadres, ouvrier-es, employé-es ou technicien-nes, quelque soit leur origine ou leur religion. La CGT se bat pour la laïcité et contre le racisme ;

PROPOSER DE NOUVEAUX DROITS pour les salarié-es, pour renouer avec le progrès économique, social et environnemental. La CGT signe 80 % des accords d'entreprise.

S'OPPOSER ET MOBILISER POUR FAIRE BARRAGE À LA RÉGRESSION SOCIALE ;

UN SYNDICAT PRÉSENT EN PROXIMITÉ, avec 857 Unions Locales qui accueillent, informent et défendent les salarié-es ;

L'UNITÉ SYNDICALE ET LE RASSEMBLEMENT DES SALARIÉ-ES.